

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 176

présenté par
M. Lenoir-----
ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de base »,

les mots :

« nucléaire historique, produite par les centrales nucléaires mentionnées au II, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision visant à remplacer l'expression d' « accès régulé à la base » (ARB) par celle d' « accès régulé à l'électricité nucléaire historique » (ARENH), produite par les centrales nucléaires françaises existantes à l'entrée en vigueur de la loi.